



IGUE GRAND EST DE SKI

16 rue des Prés – 68700 CERNAY
03.89.43.25.50 - cramvs@skivosges.net
www.skivosges.net



Madame Estelle SCHÜTZ-KOZLIK

Monsieur Jean Marc VILLEMIN

Présidents de la Formation des Cadres

Destinataires :

Présidents de Clubs,
Membres du Comité Directeur,
Présidents de Comités Départementaux,
Responsables de Commissions Activités et
Délégations
Conseillers Techniques Sportifs

Circulaire 2019/2020

CIRCULAIRE FORMATION DES CADRES 2019/2020

Membres de la commission :

Laetitia BERNHARD-ZUVIC
Joëlle JOLLY
Estelle SCHÜTZ-KOZLIK
Romaric COUVAL
Jean Paul GERMAIN
Hubert GOURGUILLON

Claude RUDLOFF
Jérôme MASSENET
Jean Claude L'EPINGLE
Thierry JEANDEL
Jean Georges SILBER
Jean Marc VILLEMIN
Les CTS

Un ski encadré
c'est un ski en sécurité et en toute convivialité

- Chapitre 1 : Le plan national de développement et le **PASS NEIGE**
- Chapitre 2 : **Règlements**
- Chapitre 3 : **Dates des formations et recyclages**
- Chapitre 4 : **Annexes - Documents et formulaires**

CHAPITRE 1 : PLAN SPORTIF FEDERAL

Ce plan est l'aboutissement de 6 années de réflexion du mandat précédent dont le diagnostic est le suivant : la FFS est composée de 900 clubs avec des pratiques très différentes, des disciplines marquées, telles que le ski alpin, le télémark, le snowboard ou le nordique.



Nos licenciés cherchent une activité encadrée, et depuis quelques années, l'accès au ski-forme est proposé et se rajoute à l'apprentissage d'autres glisses et aux séjours en famille, la pratique de la compétition n'étant plus le seul objectif du licencié.

Certaines concrétisations découlent de ce constat partagé : d'une part le forum des Présidents auquel de nombreux responsables du CSMV ont participé et d'autre part, tous les projets en cours Nous saluons l'arrivée de Prune PROCIPON, dans le cadre de la mission Développement de la FFS.

Elle va être force de propositions et avec les décisions du Comité Directeur FFS, nous aurons les grands axes de ce plan de développement fédéral.

Les objectifs fixés :

- Fédérer autour d'un projet commun
- Fidéliser les licenciés dans les clubs
- Dynamiser par des activités diversifiées, communiquer auprès des bénévoles et des licenciés
- Innover dans le fonctionnement, la communication, la gestion, les outils
- Proposer des activités nouvelles grâce au ski forme, et à toutes les autres animations
- Augmenter le nombre de licenciés, développer notre offre auprès de nos membres et travailler avec nos partenaires.

SAISON 2019/2020

1. Constitution d'une boîte à outils pour les clubs : promotion, flyers, demandes de subvention, courriers, règlements divers.
2. Valorisation de nos moniteurs bénévoles
 - Tenue fédérale
 - Achat de matériel pour cadres fédéraux à prix coûtant
 - Macarons et médailles attribués aux cadres
 - Cartes DSF, IVSI
3. Ski-forme, bien-être : il y a deux ans, une commission ski santé a été créée à la FFS, pour donner suite à une action conjointe avec le Ministère de la Santé.

Cette année, poursuite de la formation pour les moniteurs fédéraux , afin de proposer dans les clubs des «PARCOURS pour la FORME» 10 clubs du CSMV ont répondu pour les premières formations ; d'autres seront programmées en hiver et au printemps Consultez régulièrement le site du CSMV ! (Joelle JOLLY, coach ski forme, est notre référente pour le Comité concernant la Forme Santé et bien être

4. Des formations tous azimuts : afin de sortir d'une seule activité de glisse, l'accent sera mis sur les ouvertures vers d'autres pratiques. Les passerelles déjà mises en place depuis 6 ans seront valorisées : télémark, snowboard, biathlon, saut, freestyle, nordique, alpin ... Faites plaisir à vos adhérents, proposez-leur d'autres glisses ou un parcours forme, ou encore d'autres activités , rando pédestre, rando ski, VTT, ski sur herbe , télémark, snowboard, préparation physique, ski nautique, etc ...



Avec les

« PASS' NEIGE »

vos objectifs prennent de la

COULEUR !

- . Nouvelles périodes
- . Périodes de formations
- . Une offre de formation

formation de la FFS.

à partir du **1^{er} février 2020**.

soit tout à fait différent, ainsi qu'un carnet de suivi de couleur de casques :

Plus de 100 formations et formations continues !

VENEZ TOUS DECOUVRIR LE PASS'NEIGE



LE PRESIDENT A DES RESPONSABILITES

Le Président de Club se doit d'apporter une garantie de sécurité à ses licenciés avec des Cadres formés, c'est une de ses obligations.

1. **Sécurité**: Un Cadre formé, c'est un gage de développement de vos activités.
2. **Rappel des textes** concernant les sports à risque, dont le ski fait partie ; Le décret de Loi précise que l'encadrement de nos activités ski se fait :
 - par les Brevets d'Etat (encadrement professionnel)
 - par les Brevets Fédéraux, dans nos Clubs, et exclusivement pour ses membres licenciés**licence F.F.S. obligatoire (ou passeport découverte)**
3. Il ne faut pas confondre **ADHESION, LICENCE et ASSURANCE**

ADHESION : c'est la cotisation, l'inscription à votre Club

LICENCE : c'est le titre fédéral, obligatoire pour les Clubs sportifs déclarés à la Fédération, pour tous les membres du Club. Les présidents de club ont signé cet engagement lors de leur affiliation, et c'est LE document fondamental dans un club, **il en va de la responsabilité du Président et des cadres**.

ASSURANCE : c'est un choix de chacun. Le Président se doit de proposer les différentes options, le skieur opte pour le niveau de garantie souhaité, et signe ; c'est la LOI !

- 4 **Tout adhérent d'un Club F.F.S. doit être titulaire d'un titre fédéral.**



5. **UN CADRE FEDERAL n'enseigne qu'à des licenciés de sa Fédération.**

CLUB F.F.S. : Démarche obligatoire



- Adhésion au CLUB
- Titre fédéral (Licence Compétiteur, Dirigeant, Carte Neige ou Pass-Découverte)
- Informations et choix par chaque membre de l'option d'assurance ; le Président ne peut imposer tel ou tel type d'assurance.

6. **Modalités possibles des financements pour les formations**

- Le Club prévoit un budget « Formation » calculé sur toutes les activités proposées : sorties, stages....
(Exemple: x euro(s) attribué(s) à la formation pour chaque participant à une activité)
- aide du CSMV **voir aide aux clubs**,
- aide de certaines communes, ou communautés de communes,
- aide du Conseil Départemental dans certains départements,
- aide des Comités Départementaux
(5 comités départementaux financent une partie des recyclages et formations initiales)
- aide de l'Etat : A.N.S.
- aide des Comités d'Entreprises,

- aide des Fonds AGECIF, FONGECIF et autres : c'est une aide qui peut être directement négociée par certains salariés au titre du crédit Formation Professionnelle ; Renseignez-vous auprès de votre entreprise !
- la FFS, bien sûr, à l'échelon national, participe financièrement aux stages (hors-pistes, entraîneurs, passerelles, formateurs)

Aide de la Ligue Grand Est de Ski : « AIDE AUX CLUBS »

Reportez-vous à la lettre du Président, que vous trouverez en annexe.

Subventionnement suivant critères établis, pour les clubs en règle avec les textes.

Une somme importante est là pour aider les clubs.

Sollicitez ces aides auprès du CSMV !

Le formulaire pour avoir ces subventions est téléchargeable sur le site (ou en annexe de ce document)

La Licence Carte Neige Compétiteur ou Dirigeant permettra à tout cadre fédéral :



- d'acquérir la tenue fédérale à un prix défiant toute concurrence.
- d'obtenir le timbre IVSI pour les MF 2 et Entraîneurs (réduction sur certaines stations).
- d'obtenir la carte D.S.F. pour les récipiendaires (chaque club propose sa liste au CSMV)
- des réductions sur le matériel : skis, fixations, chaussures.
- des formations performantes.
- des tarifs intéressants sur des avantages négociés par le CMVS ou la FFS brochure délivrée avec la licence).

7. DISPOSITIONS GENERALES pour entrer en FORMATION

ATTENTION : Le stage de formation est accessible aux personnes ayant 17 ans révolus

- être présenté par son Président de Club
- être licencié de l'année en cours (licence dirigeant ou compétiteur **obligatoire**)
- être d'un bon niveau technique et motivé pour l'enseignement
- joindre 1 photo d'identité (nom au dos) y compris celle demandée sur le formulaire E 1
- remplir la nouvelle FICHE d'INSCRIPTION - Formulaire E1
- **Ne pas oublier de noter son adresse mail !LISIBLEMENT**
- **verser 200 € d'arrhes à valoir sur le prix du stage, chèque libellé « F.F.S.-C.S.M.V - FORMATION DES CADRES ».**

Les renseignements complémentaires seront précisés sur la convocation.

NOUVEAUTE MF1 : être en possession du PSC1 ; une tolérance est accordée, vous pourrez passer le PSC1 après le stage dans un délai de deux ans.

Envoyer le courrier à l'adresse suivante :

Siège du CMVS - 16 rue des Prés – 68700 CERNAY ou par mail : crmvs@skivosges.net

8. STAGES HORS COMITE :

Vous pouvez participer à des stages hors Comité. Le calendrier des stages est consultable en ligne sur le site de la FFS.

*IMPORTANT: lorsqu'une formation n'est pas organisée par notre Comité (par exemple, freestyle ou télémark), consultez le site FFS.



IMPERATIF :

Un cadre enseigne en fonction de ses compétences techniques et pédagogiques attestées

MF 1 = Initiation

MF 2 = Perfectionnement

Entraîneur Fédéral = Entraînement

/

Un Cadre qui enseigne dans des conditions pour lesquelles il n'a pas de compétences reconnues, engage sa responsabilité et celle du Président

9. VALIDATION DES CARTES I.V.S.I et attribution du timbre annuel

Chaque année, nous lançons l'opération création de cartes IVSI. **Jean Georges SILBER** est le référent pour la réception des documents : date limite **18 septembre 2020** pour lui adresser les documents requis. Il effectuera l'établissement de celles-ci pour ceux qui ne l'ont pas encore ou qui viennent juste de passer leur brevet fédéral MF2 ; Une circulaire vous indiquera la marche à suivre, courant MAI / JUIN 2020 pour l'obtenir en automne.

Le timbre IVSI est adressé à tous les cadres titulaires de la carte **à jour de leur recyclage**. Tout cadre non à jour, recevra son timbre dès que le recyclage sera effectué.

10. MACARON OBLIGATOIRE pour tout encadrement FFS

La cellule Formation des Cadres souhaite que tous les Cadres MF 1, MF 2, Entraîneurs devaient porter leur macaron, lorsqu'ils exerçaient leurs activités fédérales. Il sera donné, tout comme la médaille, lors des stages, aux candidats ayant validé leur formation.

Nous préparons un macaron "Ligue Grand Est de Ski"

Pour les autres demandes, possibilité de les commander au C.S.M.V. (formulaire de commande en annexe).

11. EQUIVALENCES

Une commission réunie avec la DTN ainsi que les Responsables Régionaux Formation des Cadres décidera de ces équivalences (en fonction des données : de Brevet d'Etat à Brevet Fédéral ou un cadre ayant des diplômes étrangers ou des unités de formation pouvant être validées).

Se rapporter à la feuille jointe en annexe pour faire la demande.

STRUCTURATION des FORMATIONS

MF 1 / MF 2 / Entraineur

Identique pour toutes les disciplines : 6 jours dans la discipline choisie



Alpin



fond



saut



Randonnée



snowboard



freestyle

**A L'ISSUE DE CETTE FORMATION, LE TITRE DE MONITEUR FEDERAL MF1 OU MF2
OU ENTRAINEUR FEDERAL VOUS SERA ATTRIBUÉ**

PREROGATIVES pour le MF1

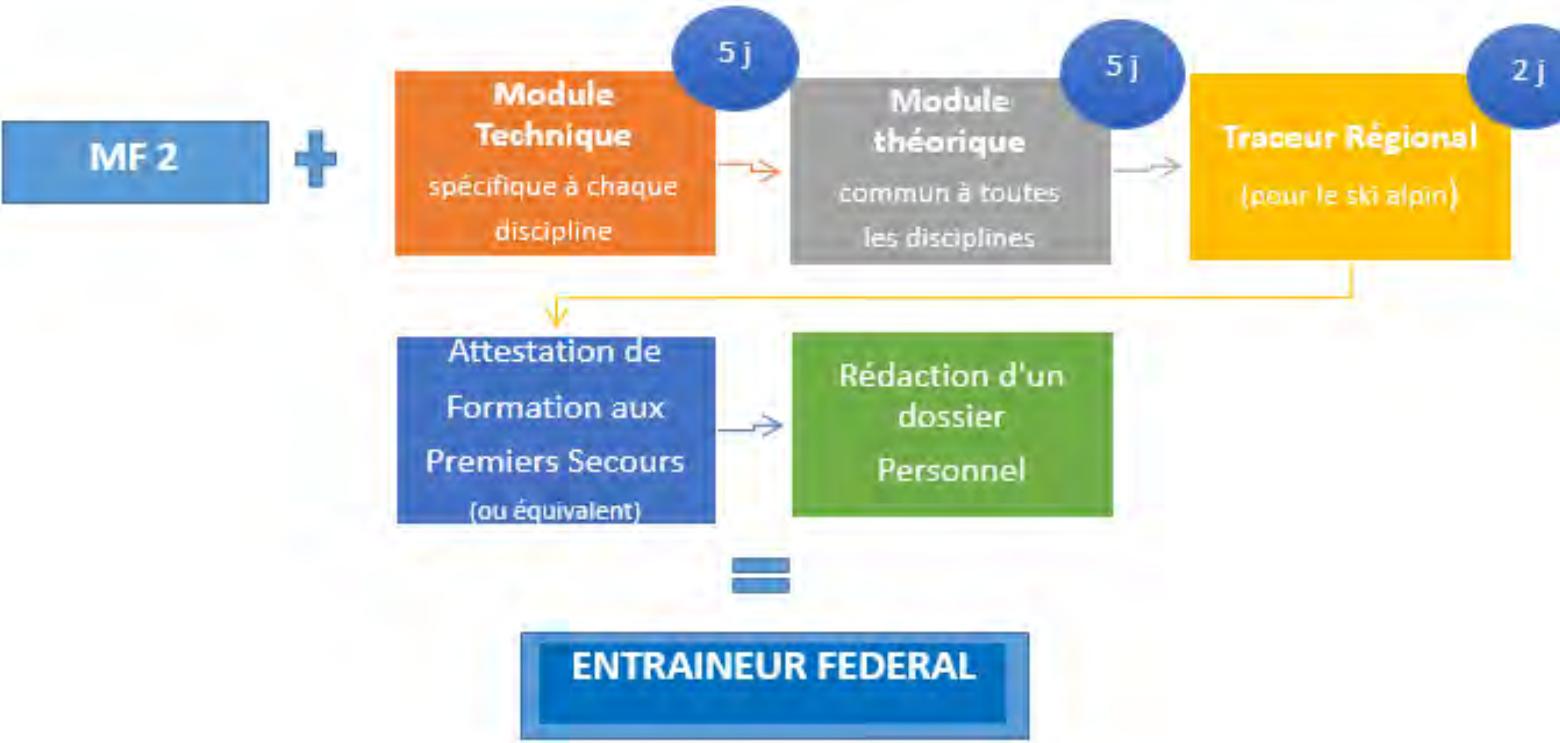
Enseigner bénévolement le ski à un skieur ou à un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 2 telle que définie dans le Mémento Ed. 2016 de l'enseignement du ski français. Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et uniquement à destination de licenciés FFS.

Un livret de formation a été distribué à tous les moniteurs fédéraux anciennement formés et à tous ceux qui sont à jour dans leur formation continue. A présent, c'est un livret dématérialisé, enregistré à la FFS dont disposeront les nouveaux moniteurs.

PREROGATIVES pour le MF2

Le MF1 étant acquis, le candidat peut faire le stage MF2. Le MF2 peut enseigner bénévolement le ski à un groupe de skieurs sur **pistes balisées** de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 4 telle que définie dans le Mémento Ed. 2016 du ski français.

LA FORMATION D'ENTRAINEUR FEDERAL, se fait sur le schéma suivant.



Pour un jeune compétiteur qui veut s'engager rapidement vers la formation d'entraîneur fédéral, il peut y accéder sur demande et sous certaines conditions : être en possession d'un maximum de 140 points (homme ou dame). Son président de club doit en faire la demande auprès de la Formation des Cadres.

L'ACCOMPAGNATEUR DE CLUB : un dirigeant à part entière

Nous faisons une information spéciale sur le sujet. Ceci s'adresse à tous ceux qui donnent un coup de main dans les clubs (préparation de sortie, aide matérielle, serre file, maman, papa des mercredis, conducteurs de minibus....)

Le comité directeur FFS du 19. 10 .2013 a validé à l'unanimité ce nouveau statut ; tous les renseignements se trouvent sur le site du CRMVS.

Mais ce n'est en aucun cas un moniteur « bis », il n'a à aucun moment la possibilité d'enseigner, d'encadrer un groupe, ce dirigeant n'a compétence que d'aider un autre moniteur ou d'être sous la responsabilité du président pour une tâche au service du club. Il ne peut être seul avec un groupe, il est avec un moniteur fédéral, s'il est serre file. L'accompagnateur peut bénéficier de la tenue fédérale et d'un macaron spécifique.

Ce titre est fondamental pour tous ceux qui œuvrent dans un club, à quelque niveau que ce soit, en dehors des diplômes de moniteurs fédéraux ou d'officiels.

Prochaine formation : le 21 novembre 2020 !

(Lieu à déterminer)

SKI-FORME –SANTE

L'échelon national et régional mettront en place dès cette année, des stages de 2 jours avec comme thème l'apprentissage de parcours de ski-santé, forme et bien-être qui vous permettra d'aborder cette pratique avec vos licenciés.

Joelle JOLLY a mis en place un sondage DOODLE pour définir une date ce printemps ; renseignez vous auprès du secrétariat si vous n'avez pas eu le lien pour accéder au sondage.



Une formation coach "Ski Forme" est lancée : Etre MF2, avoir fait le stage de 2 jours sur l'activité et :

- participer au module "théorie et activités hors neige"
- participer au module "activités de multi-glisso sur neige"
- avoir le PSC (Prévention et Secours Civiques)
- effectuer un stage tutoré

EN CAS DE NON REUSSITE AU MF 1 OU MF 2

Le niveau classe 2 pour les MF1, classe 4 pour les MF2 devrait être atteint dans les 6 jours, si ce n'est pas le cas, il est proposé de faire 2 jours supplémentaires lors d'un stage suivant, afin de ne pas refaire un stage complet et d'évaluer les progrès au vu du niveau d'enseignement exigé, et le titre d'accompagnateur fédéral, pour le MF1 peut alors être décerné momentanément dans l'attente de ces 2 jours supplémentaires.

REFERENT FORMATION DANS UN CLUB

Nous avons souvent dans les clubs un référent compétition, il est souhaité que le président désigne un référent formation. N'hésitez à me donner le nom de votre référent (pour les grands clubs en particulier). Cela permettrait de former des référents-club, qui pourront suivre des stages nationaux et accéder au statut de formateur de club.

FORMATION CONTINUE

Elle est obligatoire pour tous les Cadres fédéraux.

Elle doit répondre à 2 impératifs : d'une part pour permettre une réactualisation des connaissances et d'autre part pour être une source d'acquisition de nouvelles compétences.

Différentes possibilités s'offrent aux titulaires d'un titre de moniteur à la FFS, par exemple :

- une journée tous les 3 ans (thème régional ou national)
- Le Colloque du CIE/Pôle Espoir de Gérardmer, en début de saison
- un stage à thème de 2 jours organisé (régional ou national) = type passerelle
- un stage de formation de base (MF 2, Entraineur, HorsPiste)

Les recyclage sont dès à présent organisés sur le plan régional car nous souhaitons aborder toute la dynamique du Pass Neige afin que tous les clubs puissent se l'approprier.

Le comité directeur FFS du 19 octobre 2013 a validé l'obligation de ce recyclage à raison d'un jour tous les 3 ans. Cette journée est un moment d'échanges positifs, les moniteurs fédéraux recyclés ces dernières semaines sont unanimes, c'est constructif et convivial, tout se passe dans une ambiance très détendue tout en étant source de progrès en tout genre : technique, pédagogique, connaissances, vie de club.

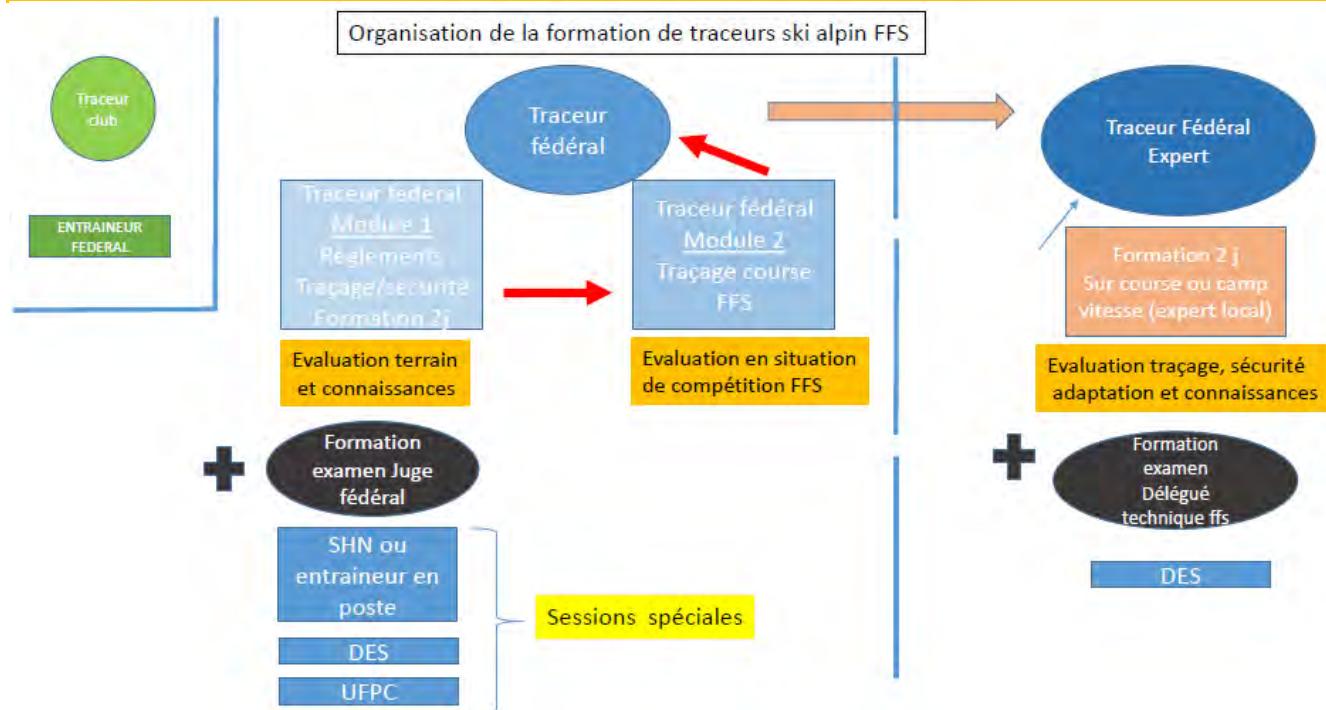
En cas d'impossibilité pour des raisons motivées, maladie, responsabilité professionnelles ou familiales... faites-le nous savoir, nous saurons faire preuve de mansuétude et vous proposerons des solutions.

FORMATION POUR ACCOMPAGNER DES PERSONNES HANDICAPÉES

La FFS a signé un partenariat avec la Fédération Handisport et un stage commun sera organisé chaque année.

La double licence est nécessaire (La Fédération Handisport offrira la licence à nos cadres qui se lanceront dans cette formation). Consultez le site régulièrement pour connaitre la date du stage qui sera programmée chaque année.

TRACEUR DE CLUB, TRACEUR REGIONAL



RECYCLAGES ET ACTIONS DIVERSES

ACTIONS REGIONALES :

1. SNOWHALL d'AMNEVILLE



LA NEIGE SAISONS

2 journées sont d'ores et déjà proposées l'an prochain :

- Le samedi 6 juin 2020
- Le samedi 19 septembre 2020

Ces dates vous permettront d'être à jour pour la prochaine saison



Nous avons un « glacier » dans notre comité ! Cet endroit peut être le lieu de formation d'un jour, n'hésitez pas à proposer un jour qui vous arrangerait, à vous déplacer à plusieurs ou avec tous les moniteurs du club ; utilisez le formulaire adéquat. Vous pouvez aussi proposer une date et un site et nous trouverons un formateur agréé par la DTN pour vous permettre cette formation continue, le recyclage étant une nécessité, faites-en la demande assez tôt afin que sur le plan organisationnel ce soit faisable : durant la saison d'hiver, les formateurs sont moins disponibles.

2. Massif des Vosges

Journée formation continue, samedi 4 janvier 2020 au CHAMP DU FEU ou dimanche 5 janvier 2020 au SCHNEPFENRIED ; coût 65 euros (forfait, cours et déjeuner)

Réservez dès à présent ces dates, rassemblement régional, recyclage, moment convivial pour tous ! ski dans la journée.

Suivant les nouvelles directives nationales, présentation du PASS NEIGE, avec la présence certaine de NICOLAS COULMY et Amy N'GUYEN de la DTN

www.skivosges.net : Des infos paraîtront régulièrement sur le site concernant les différentes possibilités

existantes concernant les recyclages sur les sites du massif.

Et aussi www.ffs.fr : Le site de la FFS, rubrique formations des cadres (avec les dates des stages et le guide de Formations, la référence juridique !)

3. RASSEMBLEMENT NATIONAL

RASSEMBLEMENT NATIONAL : 10-11-12 AVRIL 2020 à

PUY ST VINCENT

Toutes les informations vous seront données prochainement !
C'est un moment unique, un week-end agréable ouvert à tous les cadres fédéraux de France qui se terminera par une soirée festive !

Nous aurons de nombreuses nouveautés à vous proposer lors de ce rassemblement et le Président de la FFS sera à nos côtés.



4. PASSERELLES

Afin de promouvoir de nouvelles activités dans nos clubs, nous vous facilitons le passage de diplôme dans d'autres disciplines.

Concrètement, elles permettent par exemple à un MF1 d'obtenir une certification dans une autre discipline, sur une formation courte de 2 jours, et pouvoir ainsi, au sein de son club, encadrer davantage d'activités.



L'objectif est de diminuer les coûts et de permettre aux clubs de diversifier leurs activités. N'hésitez pas !

Transmettez nous vos demandes, une session peut être organisée sur les Vosges si vous êtes nombreux ! (alpin, fond, snow, freestyle)

MF FREESTYLE : Pour accéder au MF Freestyle, il faut être titulaire d'un MF1 Alpin et passer le module Freestyle. Des dates seront proposées sur le plan national (voir site FFS).

MF NORDIQUE : pour cette passerelle, une session est organisée sur le plan national, et pourquoi pas sur le plan régional si vous êtes nombreux la solliciter !

5. MODULE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE « SKI HORS PISTE »

Connaissance du milieu montagnard enneigé



La FFS a permis que le Ski Hors Piste reste un moment privilégié pour nos licenciés et que cela reste dans les règles imposées par la FFS. Un programme a été mis en place comportant les informations incontournables pour les cadres.

Sont abordés dans cette formation : le cadre juridique, le domaine d'intervention, une pratique où le risque « 0 » est une obligation.



Deux formules sont proposées sur le plan national :

FORMULE FUN : vous vous faites plaisir avec un guide qualifié, et êtes à la découverte des sensations c'est du FUN ! dans des superbes domaines, avec bien sûr le matériel Ad hoc. Mais ce module ne délivre aucune qualification pour encadrer le HP.

FORMULE QUALIFIANTE : ce stage HP, délivrera une qualification à sa fin. Il sera orienté sur les aspects sécuritaires, pédagogiques, techniques pour permettre d'amener nos licenciés sur des HP de proximité accessible par gravitation, à partir de la remontée mécanique.

Vous trouverez sur le site de la FFS, les 2 types de stages proposés et tous les renseignements nécessaires !

Précision

Le ski Hors Piste considéré est un ski Hors Piste de proximité, accessible par gravité (monter avec les skis sur le dos et accéder à une combe ne peut être pris en compte, seul le cadre de randonnée alpine peut le faire)

N'hésitez pas à passer le monitorat fédéral de randonnée.

Notre objectif est d'offrir à tous nos Cadres licenciés les conditions extraordinaires de pratique en sécurité.

A cette fin, possibilité pour ceux qui sont en cursus DE, de venir préparer leur liste de courses !

◆ Possibilité pour les MF 2, Entraîneurs, de s'orienter vers ces formations dès à présent

◆ Possibilité de pratique pour les randonneurs alpins diplômés ... mais recyclés.

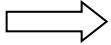
Les présidents de clubs se doivent d'avertir leurs moniteurs fédéraux, leur préciser ces informations afin que moniteurs se forment !

6. FORMATION CONTINUE HORS PISTE

La formation initiale Hors Piste est de la responsabilité nationale (voir le paragraphe HP, ci après, avec des nouveautés intéressantes programmées).

Pour le recyclage obligatoire d'une journée tous les 3 ans, 2 possibilités :

Consulter le programme national  inscriptions FFS

Nous vous proposerons également 1 journée sur le Massif (**au choix, le 14 ou le 15 septembre 2020**),
lieu défini selon enneigement pour un coût de 70 euros, forfait, cours, repas  inscriptions au siège.

FORMATIONS NORDIQUES

1. MONITEUR FEDERAL 1^{ER} DEGRE FOND

Le dossier à constituer est le même

Sur 6 journées :

les samedis 14-21-28 décembre 2019.

Formation, matériel fartage

Module technique ski classique

Module technique ski skate

Puis les samedis 11-18-25 janvier 2020

Pédagogie pratique classique et skate
+ module technique.



2. MODULE FEDERAL 2^{ème} DEGRE FOND

Sur les mêmes dates

Si absence de neige sur 1 samedi, report ultérieur.

Lieu à déterminer (Gérardmer, les 3 Fours, Lac Blanc ou Champ du Feu (en fonction des participants)

Inscription avant le 12 décembre 2019 avec formulaire E1 joint en annexe, accompagné d'un chèque d'un montant de 140 euros à l'ordre de la FFS-CSMV

3. FORMATION CONTINUE MF1/MF2

Samedi 21 décembre 2019 (ski classique)

Samedi 18 janvier 2020 (ski skate)

Lieu à définir

Inscription avec le formulaire E1 avant le 15 décembre 2019, participation 10 euros.

4. PASSERELLE VERS MF1/MF2 SKI DE FOND

Les samedis 21 décembre 2019 et 18 janvier 2020

Participation 50 euros, avec nombre suffisant d'inscrits

Inscriptions à retourner à :

Jean Paul GERMAIN – 20 rue du Hohnack – 68230 ZIMMERBACH

Tél : 06.67.14.90.26 mail : germain.jean-paul@wanadoo.fr



CHAPITRE 3 : DATES DES FORMATIONS ET RECYCLAGES

CALENDRIER DES FORMATIONS ET DES RECYCLAGES du CMVS en ALPIN

Ref	Nature du stage	Dates	Lieu	Prix	M F
A 1	Ski Alpin 6 jours	19 au 25 avril 2020	TIGNES	680 € pension, forfaits, cours de ski	MF1 et 2 Alpin
A 2	Ski Alpin 6 jours Snowboard 6 jours	5 au 11 juillet 2020	DEUX ALPES	700 € pension, forfaits, cours de ski	MF1 et 2 Alpin MF1 et 2 Snow
A 3	Ski Alpin 6 jours	18 -24 octobre 2020	STUBAITAL (AUTRICHE)	700 € hôtel ½ pension, forfaits, cours de ski	MF1 et 2 Alpin
A 4	Ski Alpin 6 jours Snowboard 6 jours	25 au 31 octobre 2019	STUBAITAL (AUTRICHE)	700 € hôtel ½ pension, forfaits, cours de ski	MF1 et 2 Alpin MF1 et 2 Snow

Il n'y aura pas de formation en 3 week-ends cette année, au vu des faibles effectifs l'an passé ; nous envisageons une formation tous les deux ans. Prochaine formation en week-end, saison 2020/2021

FORMATIONS CONTINUES: RECYCLAGE

Ref	Dates	Lieu	Prix	Spécificité
B2	4 janvier 2020	CHAMP DU FEU	60 € forfait, cours et repas	Alpin, Snowboard
B3	5 janvier 2020	SCHNEPFENRIED	60 € forfait, cours et repas	Alpin, Snowboard
B4	Novembre2020	COLLOQUE GERARDMER	Gratuit (10/15 euros pour le déjeuner si pris sur place)	Toutes disciplines
B5	14 et 15 décembre 2019		70 euros	Recyclage HORS PISTE
B6	Samedi 6 juin 2020 samedi 19 septembre 2020	AMNEVILLE	70 € forfait, cours , repas	Alpin et Snowboard

Inscriptions à adresser à :

Comité de Ski du Massif des Vosges – 16 rue des Prés – 68700 CERNAY (crmvs@skivosges.net)
au moins 15 jours avant le stage avec le règlement par virement bancaire ou chèque libellé à l'ordre du CSMV-FFS

ANNEXES

- **Formulaire d'inscription aux formations continues**
- **Formulaire de demande de subventionnement (Aide aux clubs)**
 - **Commande de macarons et médailles**
 - **Formulaire d'inscription à un stage fédéral E1**
 - **Demande d'équivalence**



Fiche d'inscription aux formations continues ou passerelles

Nom :
Prénom :
N° de licence :
CLUB :
@:
Adresse :
.....
Tel :

Qualité cadre: MF1/MF2/ ENT FED..... Discipline:

Participe :

Massif des Vosges : ski encadré, déjeuner, forfait = 60 euros

- Au samedi 4 janvier 2020 au CHAMP DU FEU
- Au dimanche 5 janvier 2020 au SCHNEPFENRIED

AMNEVILLE : ski encadré, déjeuner, forfait = 70 euros

- Au samedi 6 juin 2020
- Au samedi 19 septembre 2020
- Serait intéressé par une autre date : Nbre participants :

Serait intéressé par une passerelle

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Discipline souhaitée (fond, alpin, snowboard, télémark, freestyle ..) :

Veuillez joindre un chèque à l'inscription, libellé FFS-CSMV, à adresser au siège du CSMV.

16 rue des Prés - 68700 CERNAY - crmvs@skivosges.net



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONNEMENT ET D'ENGAGEMENT

A retourner avant le 15 décembre 2020 au Comité de Ski du Massif des Vosges
16 rue des Prés – 68700 CERNAY - crmvs@skivosges.net

AIDE AUX CLUBS SAISON 2019/2020
pour des actions de formation qui auront
lieu entre le 15 NOVEMBRE 2019 et jusqu'au 15 NOVEMBRE 2020

CLUB : _____ **Nom du Président :** _____

Numéro de Club : 14. _____

Total des licenciés au club pour l'année 2018/2019: _____ **Nombre de cadres fédéraux :** _____

Je suis intéressé(e) par la proposition de subvention de :

- 150 € Stage MF1 Alpin ou snowboard 200 € stage MF2 Alpin ou Snowboard (6 jours de formation)
 70 € Passerelle (2 jours de formation complémentaire) / module ski Forme
 150 € Stage Entraineur Fédéral / Hors piste, formule QUALIFIANTE
 70 € Stage MF1 Nordique / 100 € Stage MF2 Nordique

Prise en compte de 3 formations par Club de 0 à 100 licenciés, 4 formations pour 100 à 200 licenciés, 5 formations pour + 200 licenciés.

TYPE DE FORMATION	DISCIPLINE	Date du Stage	NOM et Prénom du Stagiaire	N° LICENCE

Le subventionnement d'une formation implique que le Cadre soit actif dans l'Association.

Cette subvention est destinée au Club qui dédommagera le stagiaire s'il y a lieu, au vu des actions qu'il a engagées vis-à-vis du Club.

« Je m'engage à répondre aux critères d'affiliation du Club à la Fédération Française de Ski.
Tout encadrement ne se fera qu'à des titulaires d'un titre fédéral ».

Mention "lu et approuvé"

Date et Signature du Président du Club :

Commande de macarons et médailles pour les Cadres

A adresser au Siège du C.S.M.V.

16 rue des Prés

68700 CERNAY

crmvs@skivosges.net

CLUB N°

NOM DU CLUB

.....	ECUSSON COMITE DES VOSGES X 8 €	=€
.....	MACARON CADRE FEDERAL X 8 €	=€
.....	MEDAILLE CADRE FEDERAL 1er degré X 8 €	=€
.....	MEDAILLE CADRE FEDERAL 2è degré X 8 €	=€
.....	MEDAILLE ENTRAINEUR FEDERAL X 8 €	=€
.....	MEDAILLE I.V.S.I. petit modèle X 8 €	=€
.....	MEDAILLE I.V.S.I. grand modèle X 8 €	=€
TOTAL		=€

Je soussigné,, Président, certifie que ces
médailles sont exclusivement réservées aux Cadres diplômés de mon Club.

à le.....

SIGNATURE du PRESIDENT



FORMULAIRE D'INSCRIPTION A UN STAGE FEDERAL

Formation concernée

Discipline Alpin Snowboard Nordique Freestyle Randonnée Telemark
 Autres (précisez) :

Degré MF1 MF2 Entraineur Coach Ski-Forme Formation continue Passerelle

Libellé de la formation

Dates et lieu de la formation

Comité organisateur

Candidat au stage

Nom

Prénom

Né(e) le

Nationalité

N° licence

No Tél

Email

Adresse

Ville

PSC1*

Oui

Non

si Oui, date et lieu d'obtention

Club demandeur

Club

N° FFS

Comité

Nom Président

Nbre de licenciés

Email du club

Nbre de cadres fédéraux

Fait à :

Le :

Nom et signature du Président et Tampon club :

Nom et signature du responsable régional :

Ce formulaire doit être rempli et renvoyé par courrier accompagné du chèque du montant du stage au comité organisateur ou à la FFS (envoyer une copie de ce formulaire au comité de rattachement)



ATTESTATION DE STAGE A DESTINATION DU PRESIDENT DE CLUB, DU STAGIAIRE ET DU RESPONSABLE DE LA FORMATION DES CADRES

Formation concernée

Discipline	<input type="checkbox"/> Alpin <input type="checkbox"/> Snowboard <input type="checkbox"/> Nordique <input type="checkbox"/> Freestyle <input type="checkbox"/> Randonnée <input type="checkbox"/> Telemark <input type="checkbox"/> Autres (précisez) :
Degré	<input type="checkbox"/> MF1 <input type="checkbox"/> MF2 <input type="checkbox"/> Entraineur <input type="checkbox"/> Formation continue <input type="checkbox"/> Passerelle
Libellé de la formation	
Dates et lieu de la formation	Comité organisateur

Candidat au stage

Nom	Prénom	Né(e) le
N° licence	Club	Comité
Email	Téléphone	
Adresse		

Formateurs et intervenants

Nom - Prénom	No Habilitation
Appréciation sur le candidat	
Données d'entrée au stage	
Conclusion du stage (appréciations, conseils, propositions du formateur)	
Avis du responsable régional formation des cadres	
Avis de fin stage	Validation : oui <input type="radio"/> non <input type="radio"/>
Signature	

Responsable Régional Formation des Cadres

Prochaine formation continue avant le
 Fait à le

Signature du responsable régional :



DEMANDE D'EQUIVALENCE

Tout licencié peut faire une demande d'équivalence de diplôme, de validation d'acquis ou d'allègement de formation.

Cette demande est à transmettre à votre Responsable Régional Formation des Cadres.

Joindre obligatoirement une copie de toutes les pièces justificatives, diplômes, etc.

Demandeur

Nom		Prénom	
Né(e) le		Nationalité	
N° licence		No Tél	
Email		Club	
Adresse		Nbre licenciés/ nbre cadres fédéraux	

Demande

**Demande d'équivalence pour le diplôme de
(préciser le diplôme demandé et la discipline)**

Diplômes et formations du demandeur

Diplômes sportifs en votre possession (diplômes fédéraux bénévoles ou brevets d'états)

Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	

Autres diplômes fédéraux (traceur, juge régional, juge national, délégué technique, etc.) :

Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	

Diplômes de ski en cours

Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	
Diplôme		Discipline	

Formations scolaires et universitaires

Fait à

le

Signature du demandeur

Etape 1 - Avis du président du club

Fait à

le

Signature du Président

Après l'avoir instruite, le président du club fait suivre cette demande au responsable régional formation des cadres.

Etape 2 - Avis du Responsable Régional FFS

Remarque

Accord pour niveau demandé : oui non

Fait à

le

Signature du Responsable Régional

Après l'avoir instruite, l'échelon régional fait suivre cette demande vers l'échelon national.

Fédération Française de Ski - Formation des Cadres Bénévoles - BP 2451 - 74011 Annecy Cedex

Etape 3 - Avis du Responsable National FFS

Remarque

Accord pour niveau demandé : oui non

Fait à

le

Signature du Responsable National

Etape 4 - Avis du Responsable formation pour la DTN

Remarque

Accord pour niveau demandé : oui non

Fait à

le

Signature du Responsable formation de la DTN

FEUILLE DE RESULTATS - STAGE DE FORMATION

<p>Stage :</p> <p><input type="radio"/> MF1 <input type="radio"/> MF2 <input type="radio"/> EF <input type="radio"/> FORMATION CONTINUE <input type="radio"/> PASSERELLE</p> <p><input type="radio"/> Alpin <input type="radio"/> Ski de fond <input type="radio"/> Biathlon <input type="radio"/> Saut & Combiné <input type="radio"/> Ski de randonnée <input type="radio"/> Ski de randonnée nordique</p> <p><input type="radio"/> Snowboard <input type="radio"/> Freestyle <input type="radio"/> Telemark <input type="radio"/> Roller ski <input type="radio"/> Hors-piste <input type="radio"/> ski forme <input type="radio"/> accompagnateur</p> <p><input type="radio"/> autre (précisez) :</p>	<p>Attestations de stage délivrées :</p> <p><input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p> <p>Insignes et macarons donnés :</p> <p><input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</p> <p>Feuille de résultats adressée aux Comités Régionaux concernés</p>
---	--

JURY : Représentant de la FFS : Signature :

ANSWER

Formateurs : Signature :

Remarque : transmettre un exemplaire **au plus tard 15 jours après la fin du stage** à : FFS - Commission Nationale Formation des Cadres Bénévoles - BP 2451 - 74011 ANNECY CEDEX.

La fiche d'évaluation pour chaque stagiaire, remplie par le formateur est à garder en archive à l'échelon régional.



Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - contact@ffs.fr

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

- Prends acte :
- que le titre de Moniteur Fédéral est un brevet spécifique délivré par la Fédération Française de Ski par délégation.
- qu'en conséquence l'exercice plein et entier des attributions de ce diplôme ne peut s'exercer qu'au sein de la Fédération Française de Ski et de ses structures, Clubs, Comités ... et ce, à destination des seuls membres de la Fédération Française de Ski titulaire d'un titre fédéral d'adhésion en cours de validité (licence carte neige loisir, Licence carte neige compétiteur ou dirigeant, pass découverte).
- M'engage à respecter dans mes actions de formation, les dispositions du Guide des Formations Fédérales dans ses dispositions actuelles et celles qui pourront être adoptées ultérieurement résumées ainsi :
- un enseignement bénévole au sein des structures FFS
- au niveau de compétence déterminé par le diplôme
- être titulaire soi-même d'une licence carte neige compétiteur ou dirigeant valide et comportant le niveau de qualification
- aux seuls adhérents à la FFS, titulaires d'une licence carte neige loisir, compétiteur ou dirigeant en cours de validité
- prends note que le non-respect de ces dispositions est susceptible d'entraîner, notamment en cas d'accident, des suites juridiques, civiles et pénales, que ne pourrait couvrir la Fédération Française de Ski, et la perte de mes prérogatives.

Fait à

le

Signature

Stage (Indiquer le niveau, la discipline, lieu, dates) :

Exemplaire à conserver par le moniteur fédéral



Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - contact@ffs.fr

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

- Prends acte :
 - que le titre de Moniteur Fédéral est un brevet spécifique délivré par la Fédération Française de Ski par délégation.
 - qu'en conséquence l'exercice plein et entier des attributions de ce diplôme ne peut s'exercer qu'au sein de la Fédération Française de Ski et de ses structures, Clubs, Comités ... et ce, à destination des seuls membres de la Fédération Française de Ski titulaire d'un titre fédéral d'adhésion en cours de validité (licence carte neige loisir, Licence carte neige compétiteur ou dirigeant, pass découverte).
- M'engage à respecter dans mes actions de formation, les dispositions du Guide des Formations Fédérales dans ses dispositions actuelles et celles qui pourront être adoptées ultérieurement résumées ainsi :
 - un enseignement bénévole au sein des structures FFS
 - au niveau de compétence déterminé par le diplôme
 - être titulaire soi-même d'une licence carte neige compétiteur ou dirigeant valide et comportant le niveau de qualification
 - aux seuls adhérents à la FFS, titulaires d'une licence carte neige loisir, compétiteur ou dirigeant en cours de validité
- prends note que le non-respect de ces dispositions est susceptible d'entraîner, notamment en cas d'accident, des suites juridiques, civiles et pénales, que ne pourrait couvrir la Fédération Française de Ski, et la perte de mes prérogatives.

Fait à _____ le _____

Signature

Stage (Indiquer le niveau, la discipline, lieu, dates) :

Exemplaire à conserver par le responsable régional

FEDERATION FRANCAISE DE SKI
FORMATION DES CADRES

DEMANDE D'HABILITATION DES STAGES DE FORMATION POUR LA SAISON : -

COMITE :

Intitulé de la formation	Dates	Lieu	Discipline	Formateurs
.....	du au.....
.....	du au.....
.....	du au.....
.....	du au.....
.....	du au.....
.....	du au.....
.....	du au.....

Tous les stages de formation doivent être habilités par la Commission Nationale Formation des Cadres
(sans cette habilitation, les diplômes ne pourront pas être délivrés)



Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - contact@ffs.fr

DÉCLARATION D'HONORABILITÉ DES MONITEURS ET ENTRAINEURS FÉDÉRAUX

(Document à conserver par le club)

Je soussigné(e) [NOM Prénom]

Certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.212-9 du Code du Sport dans le cadre de l'exercice à titre bénévole de la fonction de moniteur ou entraîneur fédéral de la Fédération Française de Ski.

J'ai bien noté que :

- Je ne peux exercer ces fonctions si j'ai fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :

1. Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du 1er alinéa de l'article 221-6 (Atteintes à la vie de la personne) ;
2. Au chapitre II du même titre II, à l'exception du 1er alinéa de l'article 222-19 (Atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne) ;
3. Aux chapitres III (**Mise en danger de la personne**), IV (**Atteintes aux libertés de la personne**), V (**Atteintes à la dignité de la personne**) et VII (**Atteintes aux mineurs et à la famille**) du dit titre II ;
4. Au chapitre II du titre 1er du livre III du même code (**Extorsion**) ;
5. Au chapitre IV du titre II du même livre III (**Blanchiment**) ;
6. Au livre IV du même code (**Crimes et délits contre la Nation, l'Etat et la paix publique**) ;
7. Aux articles L.235-1 et L.235-3 du code de la route (**Conduite après usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants**) ;
8. Aux articles L.3421-1, L.3421-4 et L.3421-6 du code de la santé publique (**Usage de substances ou plantes illicites, provocation à usage, refus de se soumettre aux vérifications en la matière**) ;
9. Au chapitre VII du titre 1er du livre III du code de la sécurité intérieure (**Dispositions pénales-Police administrative spéciale**) ;
10. Aux articles L.212-14 (Encadrement d'activité sportive en méconnaissance d'une interdiction administrative), L.232-25 à L.232-27 (Opposition à un contrôle anti-dopage, détention de produits dopants), L. 241-2 à L.241-5 (Relatifs au dopage animal) et L.332-3 à L.332-13 du présent code (**Introduction de boisson alcoolique dans une enceinte sportive lors d'une manifestation**).

En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

Conséquences : Article L212-10 Code du Sport : Le fait pour toute personne d'exercer, à titre rémunéré ou bénévole, l'une des fonctions de professeur, moniteur, éducateur ou animateur d'une activité physique ou sportive ou de faire usage de ces titres ou de tout autre titre similaire en méconnaissance de l'article L.212-9 est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende.

FAIT LE :

SIGNATURE :